

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 11 FEVRIER 2014



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 18 / Excusés : 2 / Absents : 5

Date de convocation : 29 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le onze février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du vingt-neuf janvier deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur NOWAK Jacques, Maire.

Présents : Mmes et MM : Jacques NOWAK – Daniel BEAUPERE - Bernard BOCQUILLON - Jean-Antoni STEFANIAK - Françoise LEGAY - Pierre-Yves DOREZ - Steeve VICART - Francine LORIEUX - Jean-Michel LESAGE – Antoinette LAMOTTE - Clément GRUMETZ - Claude ROUSSEL - AUBEL Fabrice - Jules SUIVENG - Patrick MARTEL - Dany DUBOIS.

Absents excusés : M et Mme: Dominique CAPRON (qui donne procuration à Monsieur BEAUPERE) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur BOCQUILLON).

Absents : Mmes et MM : RASIDIMANANA Lalaotiana - Jocelyne MOREL - Imane STASIK - Olivier BAUDRY - Matthieu AVISSE.

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures quarante.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Monsieur Bernard BOCQUILLON a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- 2- 2^{ème} acompte sur subvention MPT/CS pour l'année 2014,
- 3- 2^{ème} acompte sur subvention micro-crèche pour l'année 2014,
- 4- Convention conclue entre l'Etat et la commune de Rivery pour l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP),
- 5- Questions diverses

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 11 FEVRIER 2014

1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente:

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente en date du 09 décembre 2013.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Vote à main levée

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2 – Deuxième acompte sur subvention 2014 à la Maison pour Tous / Centre social de Rivery:

Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances, fait référence à la convention passée avec la Maison Pour Tous/Centre social de Rivery, qui prévoit le calendrier du financement de cette association par la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à la Maison pour Tous/ Centre social de Rivery un acompte sur la subvention 2014 équivalent à 30% de la subvention 2013 soit 60 000 € à verser en mars 2014.

Et dit que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2014.

Vote à main levée

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3 – Deuxième acompte sur subvention micro-crèche pour l'année 2014 :

Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances, fait référence à la convention passée avec la micro-crèche « Les Barbapapas », qui prévoit le calendrier du financement de cette association par la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à la micro-crèche « Les Barbapapas » un acompte sur la subvention 2014 équivalent à 40% de la subvention 2013 soit 26 295 € à verser en avril 2014.

Et dit que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2014.

Vote à main levée

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

4 – Convention conclue entre l'Etat et la commune de Rivery relative à l'installation d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) :

Monsieur NOWAK informe l'assistance que la société Eiffage, prestataire du Ministère de l'Intérieur, a procédé à une visite de la sirène d'alerte située sur le toit de la mairie. Un dysfonctionnement a été découvert au niveau de la puissance.

L'Etat propose donc la signature d'une convention pour la mise en place d'un nouveau

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 11 FEVRIER 2014

système d'alerte des populations. La quasi-totalité des travaux est à la charge de l'Etat (dépose de l'ancienne sirène, installation et raccordement de la nouvelle sirène, de l'armoire électrique, de l'armoire de commande). Seront à la charge de la commune : le raccordement au réseau électrique, la fourniture en énergie, les actions de maintenance de premier niveau.

Après avoir lu le projet de convention, le Maire sollicite le vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, ce dernier :

- décide de conclure une convention entre l'Etat et la commune de Rivery relative à l'installation d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)
- autorise le Maire à procéder à la signature de ladite convention, ainsi que de toute pièce relative à cette affaire

Vote à main levée

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 – Questions diverses :

- Mme LEGAY s'enquiert de la suite donnée aux observations qui ont été formulées par Monsieur DOREZ au nom du conseil municipal de Rivery lors de l'enquête publique relative à l'extension d'un local de stockage de produits inflammables pour l'usine Procter et Gamble sur la zone industrielle d'Amiens. Monsieur DOREZ avait demandé un retour des réponses en mairie pour que le conseil puisse émettre un avis. Pour l'instant, il n'y a aucun retour de la préfecture.
- Monsieur NOWAK informe le conseil qu'une pétition lui a été transmise par 7 usagers extérieurs à la commune, concernant la redevance d'utilisation du quai à bateaux de l'impasse Motte votée par le conseil municipal le 2 septembre 2013. Ces personnes sollicitent le même tarif que les Riverains. Aucun usager de Rivery n'a émis de remarque sur cette redevance. En outre le service du contrôle de la légalité de la préfecture n'a fait aucune observation sur la légalité de la délibération. Ces usagers demandent également si le terrain appartient bien à la commune. Monsieur NOWAK souligne qu'ils ne se sont jamais posé la question quand le service était gratuit. Il souligne qu'un amarrage gratuit est justement possible chemin du Malaquis, sur le territoire d'Amiens.

Le conseil municipal souhaite unanimement maintenir sa décision en l'état.

- Mme LORIEUX souhaiterait que le radar pédagogique soit installé à nouveau rue Robert Petit. Monsieur NOWAK répond qu'un planning de rotation de ce radar a été élaboré avec la police municipale et les services techniques.
- Monsieur DOREZ rappelle qu'un reportage sur les légumes anciens de Monsieur CHRISTEN est passé sur France 2. Il informe le conseil qu'un Eco-lodge va ouvrir au 137 bis chemin du Halage.
- Monsieur NOWAK remercie Messieurs MARTIN et DELCOURT de leur fidélité aux séances du conseil municipal. Ces derniers, quant à eux, remercient le conseil d'avoir toujours été soucieux des deniers publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de séance
Bernard BOCQUILLON

Le Maire,
Jacques NOWAK

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 11 FEVRIER 2014

Les membres du Conseil municipal :

NOM	SIGNATURE
NOWAK Jacques	
BEAUPERE Daniel	
BOCQUILLON Bernard	
STEFANIAK Jean-Antoni	
LEGAY Françoise	
DOREZ Pierre-Yves	
VICART Steeve	
LORIEUX Francine	
LESAGE Jean-Michel	
LAMOTTE Antoinette	
GRUMETZ Clément	
ROUSSEL Claude	
AUBEL Fabrice	
SUIVENG Jules	
MARTEL Patrick	
DUBOIS Dany	

Rappel des délibérations du 11 février 2014 :

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- 2 2^{ème} acompte sur subvention MPT/CS pour l'année 2014,
- 3 2^{ème} acompte sur subvention micro-crèche pour l'année 2014,
- 4 Convention conclue entre l'Etat et la commune de Rivery pour l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP),